

2.5 Micromodèle type "Micro 35"

2.5.1 Définition

Aéromodèle ne pouvant voler que dans un espace fermé, dont l'énergie est fournie par un moteur élastique et dont la sustentation est assurée par des réactions aérodynamiques sur des surfaces restant fixes en cours de vol.

2.5.2 Caractéristiques

L'envergure du modèle ne doit pas dépasser 350 mm.

Recouvrement :

Les modèles peuvent être recouverts avec tout type de matériau, le microfilm est interdit en série Cadet.

2.6 Règles communes relatives au déroulement des épreuves

2.6.1 Concurrents

Le concurrent désigné sur le bulletin d'engagement et qui participe aux épreuves doit être le constructeur des modèles engagés

2.6.2 Licences sportives

Pour participer aux épreuves d'une manifestation sportive fédérale le concurrent doit être titulaire d'une licence fédérale "membre pratiquant" délivrée par l'association fédérée dont il est membre actif et pouvoir la présenter à tout officiel accrédité.

2.6.3 Nombre de vols

Le concurrent est autorisé à effectuer six vols, dont les deux meilleurs sont pris en considération pour le classement.

2.6.4 Définition d'un vol officiel

Seuls les vols officiels de 60 secondes ou plus seront pris en considération comme vols officiels. On peut mettre fin à un vol au cours des 60 secondes par tout moyen physique. Un vol d'une durée inférieure à 60 secondes sera considéré comme un faux départ et un seul faux départ sera autorisé pour chacun des six vols officiels. Les faux départs ne seront pas cumulables.

2.6.5 Nombre de modèles

Le nombre de modèles qu'un concurrent peut utiliser pour une compétition est illimité.

2.6.6 Règle concernant les collisions

En cas de collision entre deux modèles en vol, chaque concurrent doit choisir entre le moment de la collision et deux minutes après la fin de son vol, soit de retenir le temps du vol comme temps officiel, soit de recommencer le vol. Le vol recommencé doit s'effectuer avant le prochain vol officiel.

2.6.7 Guidage d'un modèle (utilisation d'un ballon relié à un fil ou d'une perche)

a) Le guidage doit seulement être utilisé pour prévenir toute collision avec la structure du bâtiment, ce qu'il contient, ou d'autres modèles. Les mouvements du modèle doivent se situer essentiellement dans un plan horizontal.

Note : Si, de l'avis d'un chronométrateur, l'altitude d'un modèle a changé de près d'un demi-mètre ou d'un mètre par 25 m d'altitude, il avertira le concurrent. En cas d'ignorance manifeste de l'avertissement du chronométrateur, celui-ci devra mettre fin au vol.

b) Un ballon et son fil de retenue, ou une perche peuvent être employés pour modifier la trajectoire du modèle, ou le repositionner dans un autre endroit de l'espace utilisable. Les tentatives de guidage ne seront

limitées ni dans le temps, ni en nombre. Par contre, tous les guidages seront faits par l'avant du modèle et jamais par l'arrière.

c) Pendant le guidage, l'hélice peut être prise par le fil, le ballon ou la perche et s'arrêter de tourner. Dès que l'hélice s'arrête, un troisième chronomètre sera utilisé de préférence avec deux poussoirs, de façon à chronométriser des temps cumulés, pour déterminer le temps total pendant lequel l'hélice s'est arrêtée, lequel sera déduit du temps de vol enregistré par les deux autres chronomètres.

Si le concurrent n'arrive pas à dégager l'hélice après le guidage, les trois chronomètres sont arrêtés en même temps et le total du temps hélice arrêtée sera décompté, comme indiqué ci-dessus.

d) Aucune autorisation de recommencer le vol ne sera accordée sauf si le modèle a été gêné par un autre au cours du guidage.

e) La décision de guider est sous la responsabilité du concurrent et le guidage doit être effectué par lui. Un concurrent physiquement handicapé doit s'organiser avec le jury pour autoriser un remplaçant. Dans le cas d'une mauvaise vue, un certificat d'un médecin attestant que la vision corrigée du concurrent est inférieure à 5/10^{ème} pour le meilleur oeil doit être produit pour autoriser quelqu'un à guider à sa place.

f) Les chronométrateurs ont la responsabilité de surveiller l'utilisation de l'équipement de guidage, et d'avertir le concurrent si celui-ci risque de gêner d'autres modèles. Si d'autres modèles sont gênés par une action de guidage, le concurrent gêné peut choisir de recommencer son vol qui, si retenu, constituera son temps officiel pour ce round. Il doit faire ce choix dans les 2 minutes qui suivent la fin de son vol, et en avertir les chronométrateurs. S'il choisit de repartir, il doit le faire avant son prochain vol officiel.

2.6.8 Classement

Le total des deux meilleurs vols de chaque concurrent est pris en considération pour le classement définitif. En cas d'ex aequo, le troisième meilleur vol décide du classement et ainsi de suite en cas d'ex aequo subséquents.

2.6.9 Chronométrage des vols

Les vols doivent être chronométrés par deux chronométrateurs avec des chronomètres ou compte-temps enregistrant au moins le 1/5^{ème} de seconde.

La durée de vol retenue est la moyenne des durées mesurées par les deux chronométrateurs, arrondie au nombre entier de secondes immédiatement inférieur, à moins que la différence entre les deux temps enregistrés montre l'évidence d'une erreur de chronométrage auquel cas l'organisateur devra déterminer avec le Jury quel temps enregistré devra être retenu comme temps officiel, ou quelle autre action devra être entreprise.

Le chronométrage de chaque vol commence lorsque le modèle est lâché et se termine lorsque :

a) Le modèle s'immobilise sur le plancher du bâtiment.

b) Une partie du modèle se détache.

c) Le modèle vient en contact avec une partie quelconque du bâtiment ou de son contenu autre que le sol et le mouvement de translation cesse.

Note: Dans ce cas les chronométrateurs continuent à chronométrer le temps de vol 10 secondes après que le mouvement de translation ait cessé. Si le modèle reste en contact avec le bâtiment ou son contenu, après 10 secondes, le chronométrage cessera et l'on retranchera les 10 secondes du temps total de vol. Si le modèle se libère lui-même en moins de 10 secondes le chronométrage continuera normalement.

2.6.10 Nombre d'aides

Tout concurrent peut bénéficier du concours d'un aide.

2.6.11 Lancement

Le lancement se fait à la main, le concurrent étant au sol.